

## Tutelle de Vincent Lambert : une décision ahurissante et incohérente

Author : Rédaction RC

Categories : [En Une](#)

Date : 12 mars 2016



Ce jeudi 10 mars, le juge des tutelles de Reims a **désigné Rachel Lambert, la femme de Vincent Lambert, tutrice de son mari** et l'UDAF (l'Union Départementale des Affaires Familiales) comme subrogé tuteur.

Cette décision est incompréhensible : une personne qui est au cœur du conflit que souligne pourtant la juge – madame Rachel Lambert - ne peut être désignée comme tutrice. Dans une affaire où il y a eu tant de médiatisation et qui a déclenché tant de violence entre les proches de Vincent Lambert, cette règle s'imposait encore plus.

Cette décision a indéniablement **un caractère politique**.

Cependant, c'est toujours le juge des tutelles qui décide le transfert. **Cette décision ne remet pas donc pas en cause le principe du transfert**, qui fait l'unanimité. De plus, le tuteur n'a pas de voix prépondérante pour demander l'arrêt de la nutrition et de l'hydratation.

Maître Jérôme TRIOMPHE et Maître Jean PAILLOT, contactés, nous confirment interjeter appel aujourd'hui même de cette décision. Leur propos est rassurant :

*« Tout est rédigé dans cette décision comme s'il avait fallu donner des gages de compréhension à Rachel LAMBERT. Le juge affirme la totale bienveillance de cette dernière au profit de son mari tout en nommant un subrogé tuteur qui prendra le relais de Rachel si (nous affirmons quand) les intérêts de Rachel seront en opposition avec ceux de Vincent. On ne saurait mieux dire alors que depuis trois ans, elle se bat pour qu'il meure. Cette décision est*

*donc non seulement ahurissante mais totalement incohérente, contraire au droit et au plus élémentaire bon sens.*

*Nous interjetons appel aujourd'hui même.*

*En attendant, cette décision, qui est exécutoire, ne remet pas en cause la question du choix du lieu de vie qui relève de la seule compétence du juge des tutelles, transfert qui fait pratiquement consensus, y compris auprès du CHU, ainsi que l'a affirmé le Procureur de la République Fabrice BELARGENT à l'audience ».*

Le [comité de soutien](#) à Vincent Lambert